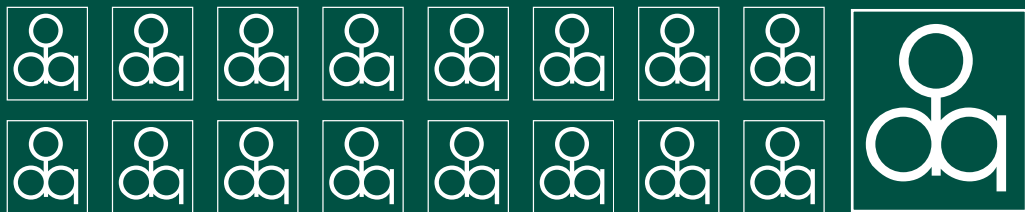
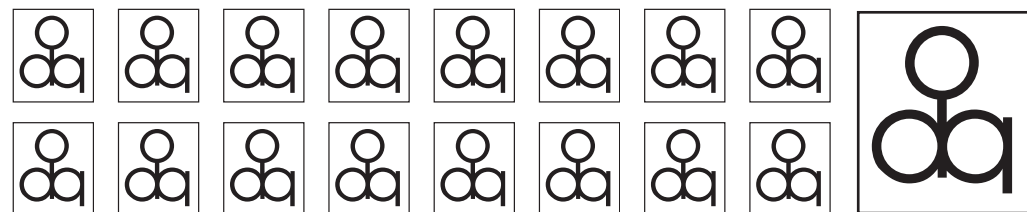


RAPPORT ANNUEL 2010 - 2011



Ordre des denturologistes du Québec

RAPPORT ANNUEL 2010 - 2011



Ordre des denturologistes du Québec

L'Ordre des denturologistes du Québec a pour mission



de protéger le public
de façon exemplaire
en assurant une
qualité soutenue
des services dispensés;



de positionner le
denturologiste comme le
professionnel de référence
en matière de prothèses
dentaires;

de mobiliser les membres
en suscitant chez eux
**l'obsession d'une
compétence toujours
plus grande**

et la volonté d'y arriver
par une formation adéquate
et un perfectionnement
constant.

Sommaire

Lettres de présentation	3
Rapport du président	4
Présentation générale	6
• Membres du Conseil d'administration	
• Membres du comité exécutif	
• Personnel permanent	
Rapport de la direction	7
Bureau du syndic	9
Activités relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes	9
Conseil de discipline	10
Comité d'inspection professionnelle	12
Comité de révision	14
Comité de la pratique illégale	15
Comité de la formation continue	17
Comité de la formation	19
Comité des équivalences	20
Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle	24
Activités relatives au fonds d'indemnisation	24
Tableau des membres	25
Rapport financier annuel au 31 mars 2011	28

Québec, novembre 2011

*Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec concernant l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Jean-Marc Fournier

Longueuil, novembre 2011

*Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec*

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous soumettre en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport concerne l'exercice financier terminé le 31 mars 2011 et il est préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Robert Cabana, d.d.

Longueuil, novembre 2011

*Monsieur Jean-Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport concerne l'exercice financier terminé le 31 mars 2011 et il est préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Robert Cabana, d.d.

Construire ensemble

Être proactif et à l'écoute des besoins du public, de ses membres et de la profession, telle est la mission que se donne, chaque jour, l'Ordre des denturologistes du Québec. Plus que jamais, les denturologistes sont appelés à jouer un rôle de premier plan dans la santé buccodentaire globale des Québécois et des Québécoises, et ce, en collaboration avec les autres acteurs concernés. Crédibles, structurées et articulées, les prises de position claires de l'Ordre à l'égard de divers dossiers ont permis de maximiser ses interventions. À ce titre, l'année 2010 - 2011 a été le théâtre d'avancées importantes et de collaborations précieuses en la matière, et j'ai le plaisir de vous en présenter l'essentiel.

Modernisation de la *Loi sur la denturologie*

Encore cette année, le dossier de la modernisation de la *Loi sur la denturologie* est au premier plan des actions menées par l'Ordre. Désuète, l'actuelle loi doit être revue afin de répondre aux besoins de la clientèle et mieux refléter l'évolution de la profession de denturologiste. Dans cette optique, les rencontres du groupe de travail formé de membres de l'Ordre des denturologistes du Québec, de l'Ordre des dentistes du Québec et de l'Office des professions du Québec ont été fort constructives. À ce propos, le 24 novembre 2010, le groupe de travail a visité les locaux du département de Techniques de denturologie du Collège Édouard-Montpetit. Cette visite était essentielle pour comprendre l'étendue de la formation en denturologie. Par ailleurs, l'Office des professions du Québec a pris la décision de mettre sur pied un nouveau comité formé de deux représentants de chaque ordre œuvrant dans le domaine de la santé buccodentaire (hygiénistes, techniciens dentaires, dentistes, denturologistes et assistantes dentaires). L'Ordre est persuadé que toutes ces démarches permettront d'accoucher d'une loi juste et technologiquement actuelle pour les denturologistes du Québec.

Développement d'un programme conduisant une attestation d'études collégiales (AEC) en implantologie

Toujours dans l'optique de mieux répondre aux besoins du public, l'Ordre continue d'appuyer la démarche du Collège Édouard-Montpetit auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de mettre sur pied un diplôme de spécialisation d'études collégiales (DSET) en techniques de denturologie. Or, le processus s'avère long et laborieux. La création d'une attestation d'études collégiales (AEC) en implantologie permettra toutefois de combler un besoin. En effet, cette pratique de plus en plus populaire s'inscrit dans l'évolution de la profession et de la pratique en denturologie, et par conséquent, une formation adéquate est requise. À la demande du Collège Édouard-Montpetit, un sondage a d'ailleurs été soumis aux membres de l'Ordre. Plus de la moitié des répondants souhaitent recevoir une formation en implantologie.

Blanchiment des dents

Autre objet de plusieurs interrogations, le blanchiment des dents a finalement reçu l'aval du Conseil d'administration, qui a adopté les lignes directrices pour l'application de cette technique. Les recommandations reçues ont été accompagnées de plusieurs décisions jurisprudentielles et de textes doctrinaux sur ces questions, notamment d'un formulaire de consentement à être versé au dossier, que le patient doit signer et comprendre avant de recevoir un tel service. Un article éducatif accordant des UFC sur le sujet — préalable avant de pouvoir dispenser ce service — a d'ailleurs été publié dans le magazine *Présence*. À noter que les assureurs acceptent dorénavant de couvrir cet acte.

Rapport du président



Président
Robert Cabana, d.d.

Nouveau siège social de l'Ordre

Signe d'évolution et de progression, l'Ordre a choisi de déménager, après plus de 20 ans passés dans ses anciens locaux, pour satisfaire ses besoins actuels d'occupation d'espace. Nous avons fait l'achat d'un immeuble commercial près du boulevard Roland-Therrien, à Longueuil, et avons dû procéder à d'importants travaux de rénovation.

Nous terminons l'année 2010 - 2011 avec le sentiment du devoir accompli. Évidemment, rien de cela ne serait possible sans la collaboration des administrateurs, des membres des différents comités, de tout le personnel de l'Ordre et de notre directrice générale et secrétaire, Mme Monique Bouchard. Jour après jour, ils vivent au rythme de notre profession et la font évoluer. Leur engagement, leur compétence et leur savoir mis ensemble sont un gage de qualité et de réussite. Je les remercie chaleureusement.

Campagne d'information publique

En continuité avec le désir de l'Ordre d'accroître la notoriété des denturologistes en tant que professionnels de la santé buccale, les administrateurs ont voté, à nouveau, une cotisation spéciale des membres. Celle-ci assure une suite à la campagne d'information publique entreprise il y a deux ans. Encore cette année, des messages d'information ont pu être entendus à la radio et vus à la télévision, et ce, partout au Québec. Ceux-ci contribuent à démystifier le rôle du denturologiste auprès de la population.

Congrès Expodent

Nous ne pouvons passer sous silence le succès du congrès Expodent, qui s'est déroulé en septembre 2010 au Manoir Richelieu dans la région de Charlevoix. Cet événement fait partie de ces trop rares occasions qu'ont les denturologistes de se rassembler et d'échanger. Il a réuni quelque 300 denturologistes de partout au Québec, qui ont d'ailleurs salué la qualité des présentations et l'expérience des conférenciers.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Président	Mode d'élection	Date d'entrée en fonction
Robert Cabana, d.d.	Suffrage universel des membres	4 mai 2009
Administrateurs élus par les membres		
Régions	Noms	Date d'entrée en fonction
Bas St-Laurent – Gaspésie – Québec	Suzan Dubois, d.d.	4 mai 2009
	Michèle Perreault, d.d.	7 mai 2007
Saguenay – Lac-St-Jean – Côte-Nord	Guy Boivin, d.d.	7 mai 2007
Mauricie – Bois-Francs	Guy Dugré, d.d.	4 mai 2009
Estrie	Robert Rousseau, d.d.	4 mai 2009
Montréal	Armand Brochu, d.d.	7 mai 2007
	Brigitte Garand, d.d.	4 mai 2009
	Raymond Lagacé, d.d.	7 mai 2007
Outaouais – Abitibi – Témiscamingue	Sylvain Rocheleau, d.d.	7 mai 2007
Laval – Lanaudière – Laurentides	Mario Harvey, d.d.	4 mai 2009
	Richard Tremblay, d.d.	7 mai 2007
Montérégie	Isabelle Lefebvre, d.d.	4 mai 2009
Administratrice élue par le Conseil d'administration		
Région	Nom	Date d'entrée en fonction
Montérégie	Danielle Luce Fortier, d.d.	5 juin 2009 *

* Elle complète le mandat pour le poste laissé vacant en Montérégie à la suite de l'élection de M. Robert Cabana, d.d., à la présidence de l'Ordre. La date d'entrée en fonction de ce dernier était le 7 mai 2007.

Le règlement de l'Ordre en application de l'article 65 du *Code des professions* ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec	
Noms	Date d'entrée en fonction
Monique Émond	7 mai 2007
Jean Perron	4 mai 2009
Jean-Louis Laberge	10 août 2009
Louise Charette	15 mars 2010

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF		PERSONNEL PERMANENT	
Postes	Noms	Fonctions	Noms
Président	Robert Cabana, d.d.	Directrice générale et secrétaire	Monique Bouchard
Vice-président	Raymond Lagacé, d.d.	Adjointes administratives	Mariza Borges
Trésorier	Armand Brochu, d.d.		Linda Ducharme
Administrateurs	Brigitte Garand, d.d.		Lucie Patenaude
	Jean-Louis Laberge	Syndic	Serge Tessier, d.d.

Rapport de la direction



Directrice générale et
Secrétaire
Monique Bouchard

Activités du Conseil d'administration

Au cours de l'année 2010 - 2011, le Conseil d'administration s'est réuni à quatre (4) occasions pour des séances ordinaires.

Il y a eu une (1) séance extraordinaire.

Les principales résolutions sont les suivantes :

Élections / Nominations

Élection de M. Armand Brochu, d.d., Mme Brigitte Garand, d.d., M. Raymond Lagacé, d.d., et de M. Jean-Louis Laberge, administrateur nommé, comme membres du comité exécutif.

Nomination de M. Raymond Lagacé, d.d., au poste de vice-président.

Nomination de M. Armand Brochu, d.d., au poste de trésorier.

Nomination de M. Jean-Louis Laberge, à titre de représentant du public, au comité de révision suite au décès de Mme Gisèle Jasmin.

Renouvellement pour une période de trois (3) ans du mandat des membres du conseil d'arbitrage des comptes, soit :

- M. André Auprix, d.d., président
- M. Mario Beaudry, d.d., secrétaire
- M. Pierre Bujold, d.d.

Nomination de M. Jean-Pierre Lazure, d.d., comme expert.

Nomination de M. Steven Bourque, d.d., Mme Lisane Crête, d.d., et Mme Véronique Rondeau-Moisan, d.d., au poste de scrutateurs, et de Mme Sylvie Audet, d.d., au poste de scrutatrice substitut pour l'élection 2011.

Nomination de M. Pierre-Yvon Plante, d.d., au poste de responsable de la pratique illégale, et ce, en remplacement de M. Éric Allaire, d.d.

Décisions financières

Adoption des états financiers vérifiés au 31/03/2010.

Adoption des états financiers mensuels.

Résolution proposant de fixer la cotisation régulière pour l'année 2011 - 2012 à 900 \$.

Résolution fixant une cotisation spéciale pour le financement d'une campagne d'information publique à :

- 520 \$: Membres
- 260 \$: Nouveaux membres
- 0 \$: Membres de 70 ans et plus

Adoption des prévisions budgétaires 2011 - 2012.

Résolution autorisant M. Robert Cabana, d.d., président, à signer le protocole d'entente concernant le Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre.

Résolution proposant que la somme enregistrée à titre de ristourne en assurance responsabilité soit transférée dans un fonds.

Décisions administratives

Résolution proposant que les denturologistes soient autorisés à fournir des services professionnels relatifs au blanchiment des dents et autorisant le comité exécutif à approuver les lignes directrices à émettre.

Résolution concernant les formalités et les frais d'administration applicables pour les demandes de renouvellement annuel de l'inscription de tout membre au Tableau de l'Ordre.

Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur les affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des denturologistes du Québec*.

Résolution autorisant le président ou le trésorier à signer les documents pour l'achat d'un immeuble situé au 395, rue du Parc-Industriel à Longueuil.

Résolution visant à accepter le projet du Collège Édouard-Montpetit concernant le développement d'un AEC en implantologie.

Résolution autorisant le président ou le trésorier à signer les documents pour la vente de l'immeuble situé au 45, Place Charles Le-Moyne à Longueuil.

Résolution approuvant les plans choisis pour les rénovations du nouvel immeuble.

Activités du comité exécutif

Au cours de l'année 2010 - 2011, le comité exécutif s'est réuni à dix (10) occasions pour des séances ordinaires.

Il y a eu trois (3) séances extraordinaires.

En conformité avec ses responsabilités, le comité exécutif s'est occupé de l'administration courante des affaires de l'Ordre. Il a également révisé divers projets avant leur présentation au Conseil d'administration.

Les principales résolutions sont les suivantes :

Résolutions de poursuites, de perquisitions et d'injonctions permanentes en pratique illégale.

Résolution imposant un stage d'une durée de trois (3) mois en vertu du *Règlement sur les stages de perfectionnement et la limitation du droit d'exercice de l'Ordre des denturologistes du Québec*, à un denturologiste dont la réinscription date de plus de trois (3) ans.

Comités

Adoption des rapports annuels d'activités de tous les comités.

Adoption du rapport annuel des activités du bureau du syndic.

Tableau des membres

Adoption des rapports de la directrice générale et secrétaire concernant l'admission des nouveaux membres, l'inscription, la réinscription et le retrait des denturologistes au Tableau des membres.

Résolution proposant l'engagement d'une adjointe administrative, Mme Mariza Borges.

Résolution autorisant la création d'un logiciel pour l'automatisation de la gestion de l'exercice en société ainsi que le développement du site Web de l'Ordre visant à permettre, entre autres, le paiement de la cotisation annuelle en ligne.

Résolution autorisant le président ou le trésorier à signer le contrat de l'entrepreneur qui sera choisi.

Résolution acceptant l'offre de financement pour l'obtention d'un prêt hypothécaire auprès d'une institution financière.

Assemblée annuelle des membres

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée annuelle des membres où a été fait état des activités réalisées en 2009 - 2010. Cette assemblée s'est tenue le 24 septembre 2010 à 17 h 30, au Fairmont Le Manoir Richelieu à La Malbaie.

La date prévue pour l'assemblée annuelle des membres de l'Ordre où sera fait état des activités réalisées au cours de la période de l'année financière du présent rapport est le 1^{er} octobre 2011.

Syndics adjoints

Claude Gouin, d.d.
Lise Moreau, d.d.

Syndics correspondants

Christiane Bouchard, d.d.
Pierre Cantin, d.d.
Alain Chayer, d.d.
Isabelle Cloutier, d.d.
Richard D'Aoust, d.d.
Yves Desjardins, d.d.
Paul-Marie Lavallée, d.d.
Pierrette Milot, d.d.
Pierre-Yvon Plante, d.d.
Louis Raby, d.d.

Adjointe administrative

Mariza Borges

Syndic



Serge Tessier, d.d.

Mandat

Le bureau du syndic a pour fonction de faire enquête au sujet d'un professionnel et, s'il y a lieu, de déposer une plainte au conseil de discipline de l'Ordre. Dans ce dernier cas, il agit comme plaignant contre le professionnel concerné. Le syndic peut, en tout temps avant le dépôt d'une plainte, proposer la conciliation entre la personne qui a demandé la tenue de l'enquête et le professionnel. Finalement, il procède à la conciliation des honoraires dans le cas des recours relatifs aux comptes.

Nombre de dossiers ouverts	132
Nombre total de membres visés	115
Nombre de décisions de porter plainte	6
Nombre de décisions de ne pas porter plainte	52
Nombre de dossiers réglés par la conciliation du syndic	39
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	160

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET L'ARBITRAGE DES COMPTES

Conseil d'arbitrage

André Auprix, d.d., président
Mario Beaudry, d.d., secrétaire

Pierre Bujold, d.d., membre

Mandat

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat d'entendre les parties, de recevoir leurs preuves et de rendre une décision au sujet des honoraires réclamés par le professionnel. Sa décision est finale et les parties doivent s'y soumettre.

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage n'a été reçue au cours de l'exercice financier 2010 - 2011 et il n'y a eu aucune audience ni sentence arbitrale du conseil d'arbitrage.

Conseil de discipline



Président
Me Jean-Guy Gilbert

Membres ayant siégé

Me Jean-Guy Gilbert
Marielle Giasson, d.d.
Jean-Yves Labrecque, d.d.
Linda B. Provencher, d.d.

Membres n'ayant pas siégé

Denis Beauregard, d.d.
François Zilio, d.d.

Secrétaire du conseil de discipline

Monique Bouchard

Secrétaire substitut

Lucie Patenaude

Mandat

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre ou une personne qui a été membre de l'Ordre des denturologistes du Québec pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur la denturologie* ou des règlements adoptés en vertu de ceux-ci.

Nombre d'audiences du conseil de discipline

15

Nature des plaintes						
Nombre de plaintes	Code de déontologie Art.	Code des professions Art.	Tenue des dossiers Art.	Loi sur la denturologie Art.	Dossier d'un denturologiste ayant cessé d'exercer Art.	Plainte portée
1	4, 22.1, 23					Syndic adjoint
25	5.10, 5.10.1, 5.10.2	59.2				Syndic adjoint
1	4, 61-14	59.2, 114, 122	2.02 c), 2.02 f), 2.02 g)			Syndic
1	4, 61-13, 61-15	59.2				Syndic

Nombre	Décisions du conseil de discipline
0	Autorisant le retrait de la plainte
0	Rejetant la plainte
0	Acquittant l'intimé
25	Déclarant l'intimé coupable
0	Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable
5	Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction
3	Imposant une sanction

Une (1) plainte dont l'audience a été complétée en 2010 - 2011 est en attente d'une décision sur culpabilité. Six (6) décisions ont été rendues concernant des plaintes dont l'audience a été complétée en 2009 - 2010.

Nombre	Nature des sanctions imposées par le conseil de discipline
4	Amendes se chiffrant entre 1 000 \$ et 4000 \$ - Condamnation aux déboursés
3	Amendes se chiffrant entre 1 000 \$ et 3 000 \$ Réprimande - Condamnation aux déboursés
1	Radiation temporaire de six (6) mois - Condamnation aux déboursés

Nombre de décisions du conseil de discipline rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	2
--	---

Nature des recommandations du conseil de discipline au Conseil d'administration	Nombre	Décisions du comité exécutif relatives aux recommandations
—	0	0

Tribunal des professions	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	1
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

Comité d'inspection professionnelle



Président
Alphonse Pettigrew, d.d.

Membres du comité

Christian Dugré, d.d.
Diane Fortin, d.d.
Sylvain Perreault, d.d.

Inspectrices et inspecteurs

Daniel Cadieux, d.d.
Daniel D'Arcy, d.d.
Stéphanie Dubuc, d.d.
Pierre-Luc Duchesneau, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Linda Ducharme

Mandat

Le comité d'inspection professionnelle a pour fonction de surveiller l'exercice de la profession, notamment par la vérification des dossiers des membres. S'il y a lieu, il procède également à la vérification de la compétence professionnelle d'un membre. Il peut recommander au Conseil d'administration qu'un membre suive un stage ou un cours de perfectionnement et que son droit d'exercer des activités professionnelles soit limité ou suspendu jusqu'à ce que le membre ait rencontré cette obligation.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

Le programme d'inspection pour l'année prévoyait l'inspection des dossiers et cabinets de consultation de 98 membres représentant 85 cabinets jamais inspectés (cabinets secondaires ou nouveaux cabinets) et 384 membres représentant 290 cabinets inspectés de 2002 à 2004.

Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle	
	2

Vérification	Nombre
Membres visités	212
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	0
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	0
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	212
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	0

Recommandations du comité auprès des denturologistes suite aux inspections	Nombre
Compléter le dossier patient conformément au règlement	86
Se procurer un crachoir dentaire ou un lavabo	16
Se procurer une lampe directionnelle	2
Afficher le permis d'exercice	6
Afficher le <i>Code de déontologie</i>	17
Afficher le <i>Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des denturologistes du Québec</i>	36
Voir à la propreté des locaux	2
Conserver les dossiers séparément de ceux des autres professionnels	3
Se procurer un distributeur d'essuie-mains individuel, un distributeur de verres ou un distributeur de savon	33

Enquêtes	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	1
Rapports d'enquête dressés	1

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès :	Nombre
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du Conseil d'administration	Nombre
Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>	10
---	----

Comité de révision



Président
Gilles Jules Beauchemin, d.d.

Membres ayant siégé	Membres n'ayant pas siégé
Gilles Jules Beauchemin, d.d. Guy R. Brisson, membre nommé Paul Contant, d.d. Jean-Louis Laberge, membre nommé	Lyne Caron, d.d. Marie-Hélène Lanthier, d.d. Francis Migneault, d.d.
Secrétaire du comité	Adjointe administrative
Monique Bouchard	Lucie Patenaude

Mandat

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

Membres	Nombre
Total des personnes nommées par le Conseil d'administration	7
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin	2

Nombre de réunions et demandes d'avis	
Réunions du comité de révision	3
Demandes d'avis reçues	11
Demandes d'avis présentées hors délai	0

Nombre d'avis rendus répartis selon la nature de la conclusion ou de la suggestion	
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	11
Suggérant à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0
Suggérant à un syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0

Un (1) avis a été rendu concernant une demande d'avis reçue en 2009 - 2010.
De plus, au 31 mars 2011, une demande d'avis reçue en 2010 - 2011 est en cours.

Comité de la pratique illégale



Responsable
Éric Allaire, d.d.

Assistant responsable

Serge Tessier, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Lucie Patenaude

Mandat

Le comité de la pratique illégale fait la répression de l'exercice illégal de la denturologie. Il reçoit les plaintes provenant du public, des denturologistes et d'autres sources. Il mène aussi ses propres enquêtes pour débusquer les praticiens illégaux qui mettent en péril la santé du public en pratiquant la denturologie sans que leurs compétences aient été reconnues et que leur pratique soit surveillée.

Enquêtes complétées	Nombre
Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	3

Poursuites pénales intentées	Nombre	Numéro des dossiers
Portant sur l'exercice illégal	0	—
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	—
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	2	M. Alain Lauzière (# 674 : District de Montréal; District de Saint-Hyacinthe)

Dossiers en cours à la fin de la période	Nombre	Numéro des dossiers
Portant sur l'exercice illégal	0	—
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	—
Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé	3	M. Sofiane Mahroug (# 663 : District de Montréal) M. Alain Lauzière (# 674 : District de Montréal; District de Saint-Hyacinthe)

Jugements rendus	Nombre			Numéro des dossiers	Amendes
	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable et imposant une amende	Imposant une amende		
Portant sur l'exercice illégal	0	0	0	—	—
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0	0	—	—
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	1	0	M. Yves Perreault (# 669 : District de Montréal)	50 000 \$
Montant total des amendes imposées					50 000 \$

Numéro des dossiers	Dossiers en recouvrement
# 612, # 618, # 619	M. Pierre Bédard (Outrage)
# 612	M. Pierre Bédard
# 618	M. Pierre Bédard
# 628	M. Roland Roy
# 630	M. Roland Roy
# 649	M. Roland Roy
# 652	M. Richard Bureau
# 653	M. Marcel Verreault
# 654	M. Marcel Verreault
# 655	M. Marcel Verreault
# 661	M. Michel Desbois
# 662	M. Jocelyn Quenneville
# 664, # 665, # 666	M. Roland Roy
# 668	M. Richard Bureau

Comité de la formation continue



Responsable
Richard Émond, d.d.

Membres du comité

Patrice Deschamps, d.d.
Manon Ducharme, d.d.
Danielle Luce Fortier, d.d.
Michel Gamache, d.d.
Louis Pelletier, d.d.
Yves Samson, d.d.
Marie-Andrée Sauvageau, d.d.

Secrétaire du comité

Mariza Borges

Mandat

Le mandat du comité de la formation continue est de favoriser le développement des activités permettant aux denturologistes de tenir à jour et renouveler leurs connaissances conformément à l'évolution de l'art et de la science dentaire.

Les principales activités au cours de l'exercice financier 2010 - 2011 se détaillent comme suit :

- Accréditation de plusieurs nouveaux cours et diverses formations dispensées aux denturologistes
- Production de dix conférences du congrès des denturologistes 2010. Publication de quatre textes éducatifs. Deux autres textes sont déjà prêts pour la publication
- Nouveau programme d'unités de formation de continue
- Élaboration budgétaire d'un plan triennal du comité de formation continue, incluant la gestion financière de la formation à distance

Nombre de réunions

5

Activités tenues de formation continue facultative

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Cours et cercles d'étude en implantologie	5	1038
Cours de certification BPS : Système prothétique bio-fonctionnel BPS	18	26
Programme de certification en RCR	3	4
Protocole chirurgical	3	7
Dents et occlusions : exemples de la nature (Expodent 2010)	2	78
Quoi de neuf avec des fibres ? (Expodent 2010)	1	50

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Rôle de la mastication dans l'assimilation... des aliments (Expodent 2010)	2	49
Base molle-Quand rapidité rime avec qualité ! (Expodent 2010)	1	39
Options de traitement avancées pour les prothèses maxillaires complètes	3	26
Solutions esthétiques et fonctionnelles pour les prothèses dentaires amovibles (Cologne)	8	26
Pharmacologie et médecine buccale (Expodent 2010)	2	122
Stratos 300	14	2
L'esthétisme et la fonction enfin réunies (Expodent 2010)	2	129
Les grands changements techniques en denturologie	6	6
Place à la denturologie	6	13
Productivité maximale ! (Expodent 2010)	1	25
ColourTone : parce que tout n'est pas toujours rose (Expodent 2010)	1	29
Conical Connection Concept for Laboratories	4	1
Magie de la dentisterie CFAO	1	3
L'imagerie numérique en dentisterie	1	2
Les scanners d'aujourd'hui et de demain / démonstration de scanners (Expodent 2010)	2	94
Prendre de l'altitude dans la vie : aptitudes et attitudes (Expodent 2010)	2	56
Leadership en denturologie	3	7
Marketing interne	1	3
Relation avec la clientèle - Conférence	8	25
Planifier et réussir son association / partenariat	14	2
Songez-vous à vendre votre cabinet ? Comment planifier vente / transfert entreprise (Expodent 2010)	2	152
Logiciel gestion d'un cabinet - Denturotek (Expodent 2010)	1	15
Conserver santé physique / mentale dans un monde de changements (Expodent 2010)	2	115

L'ordre n'a pas de règlement sur la formation continue en application du paragraphe o de l'article 94 du *Code des professions*.

Comité de la formation



Président
Robert Cabana, d.d.

Membres du comité

Robert Cabana, d.d., représentant de l'Ordre

Marc Toupin, d.d., représentant de l'Ordre

Pierre Brazé, représentant de la Fédération des cégeps

France Bélanger, d.d., représentante de la Fédération des cégeps

Louise Brunelle, représentante du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Lucie Patenaude

Le 3 septembre 1997 entrait en vigueur le *Règlement sur le comité de la formation des denturologistes*.

Mandat

Le comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des denturologistes.

La qualité de la formation

La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de denturologiste.

Nombre de réunions
0

En l'absence d'activité du comité de la formation, le rapport annuel ne contient pas de conclusions du rapport des constatations du comité ni d'avis.

Cependant, les représentants de l'Ordre ont participé à plusieurs réunions du comité de programme du Collège Édouard-Montpetit.

Comité des équivalences

Membres du comité

Patrice Deschamps, d.d.
Suzane Fiset, d.d.
Benoit Leduc, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Adjointe administrative

Lucie Patenaude

Mandat

Le mandat du comité des équivalences est l'étude des demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de l'équivalence de la formation et la formulation de recommandations appropriées au Conseil d'administration.

Nombre de réunions

0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	Nombre			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme

0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas de diplôme requis	Nombre				
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	1	0	0	0	1
Hors du Canada	0	0	0	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation	1
--	---

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance de permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession, ni en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialistes.

**ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS
TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX**

Demandes de délivrance	Nombre			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
De permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
De permis temporaires en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis restrictifs temporaires fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis restrictifs temporaires fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis spéciaux en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
De permis de mêmes types en vertu de lois particulières	0	0	0	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du <i>Code des professions</i> et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	31
Acceptées	31
Refusées	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, lesquelles sont de nature administrative.

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance des équivalences et la délivrance des permis

Il y a eu absence d'activité du comité des équivalences et de l'Ordre au cours de cet exercice financier. Cependant, soulignons que le *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de denturologiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des denturologistes du Québec* est entré en vigueur le 17 juin 2010 suite à sa publication dans la Gazette officielle.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie			
Moyen de la garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance individuelle	N/A	N/A	N/A
Assurance collective contractée par l'Ordre	961	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Souscription à un fonds d'assurance responsabilité professionnelle établi conformément à l'article 86.1 du <i>Code des professions</i>	N/A	N/A	N/A

Le *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des denturologistes* ne prévoit pas de classe de membres.

Répartition des membres exerçant en société inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie de la société			
Moyen de la garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance individuelle	123	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Assurance collective contractée par l'Ordre	N/A	N/A	N/A
Souscription à un fonds d'assurance responsabilité professionnelle établi conformément à l'article 86.1 du <i>Code des professions</i>	N/A	N/A	N/A

ACTIVITÉS RELATIVES AU FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre n'a pas de règlement sur l'établissement d'un fonds d'indemnisation en application de l'article 89.1 du *Code de professions*.

TABLEAU DES MEMBRES - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Permis délivrés selon la catégorie	Nombre
Régulier	31
Permis temporaire	0
Permis restrictif	0
Permis restrictif temporaire	0
Permis spécial	0

Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	2
--	---

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession et il n'a pas de conditions ni formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Autorisations spéciales	Nombre
Accordées	0
Renouvelées	0

Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période	961
---	-----

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la région administrative		Nombre
01	Bas-Saint-Laurent	22
02	Saguenay - Lac-Saint-Jean	38
03	Capitale-Nationale	87
04	Mauricie	33
05	Estrie	36
06	Montréal	225
07	Outaouais	29
08	Abitibi-Témiscamingue	18
09	Côte-Nord	8
10	Nord-du-Québec	2
11	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	10
12	Chaudière - Appalaches	40
13	Laval	35
14	Lanaudière	60
15	Laurentides	75
16	Montréal	209
17	Centre-du-Québec	34
99	Hors du Québec	0

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon le sexe	Nombre
Hommes	715
Femmes	246

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la classe des membres établie aux fins de la cotisation					
Cotisation annuelle			Cotisation spéciale		
Classe de membres	Nombre	Montant	Classe de membres	Nombre	Montant
Membres réguliers	884	880 \$	Membres réguliers	884	520 \$
Nouveaux membres	31	440 \$	Nouveaux membres	31	260 \$
Membres de 70 ans et plus	27	100 \$	Membres de 70 ans et plus	46	0 \$
Membres de 75 ans et plus	19	0 \$			
Date du versement :	1 ^{er} avril 2010		Date du versement :	1 ^{er} novembre 2010	

Membres inscrits à la fin de la période détenant un permis	Nombre
Permis temporaire	0
Permis restrictif	0
Permis restrictif temporaire	0
Permis spécial	0
Régulier	961

Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	105
--	-----

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société	Nombre
Société en nom collectif à responsabilité limitée	0
Société par actions	123

Inscriptions au Tableau	Nombre
Total des inscriptions	996
• Premières inscriptions	31
• Réadmissions	15
• Inscriptions	950

Inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension	Nombre
Limitation d'exercer des activités professionnelles	1
Suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Radiations et retraits au Tableau	Nombre
Motifs administratifs : a fait défaut d'acquitter les cotisations dans le délai fixé	6
Motifs disciplinaires : Radiation temporaire	1
Décès	3
Démissions	25

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie	Nombre	
	Suspensions	Révocations
Régulier	0	0
Permis temporaire	0	0
Permis restrictif	0	0
Permis restrictif temporaire	0	0
Permis spécial	0	0

Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	0
--	---

Rapport financier annuel au 31 mars 2011

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

**ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011**

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS 1

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC** qui comprennent le bilan au **31 mars 2011** et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'auditeur.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC** au **31 mars 2011** ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Sicouf Ménard Charbonneau Laprés, Snc
Par. Josée Charbonneau, CA auditeur

Josée Charbonneau, CA auditeur

Longueuil, le 17 juin 2011

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

				2011 \$	2010 \$
	Fonds d'administration générale	Fonds d'actifs immobilisés	Fonds réservés en assurance- responsabilité	Total	Total
PRODUITS					
Opérations courantes (annexe 1)	841 619	-	-	841 619	825 841
Comité de la pratique illégale (annexe 2)	61 172	-	-	61 172	55 318
Conseil de discipline (annexe 3)	39 234	-	-	39 234	45 499
Congrès "Expodent" 2010 (annexe 7)	327 105	-	-	327 105	-
Campagne d'information publique année courante (annexe 6)	470 340	-	-	470 340	579 446
Ristourne	-	-	18 388	18 388	-
	1 739 470	-	18 388	1 757 858	1 506 104
Charges					
Opérations courantes (annexe 1)	524 367	-	-	524 367	523 369
Comité de la pratique illégale (annexe 2)	37 260	-	-	37 260	25 871
Conseil de discipline (annexe 3)	155 493	-	-	155 493	144 966
Comité de l'inspection professionnelle (annexe 4)	47 050	-	-	47 050	40 763
Autres comités (annexe 5)	143 422	-	-	143 422	110 524
Congrès "Expodent" 2010 (annexe 7)	226 012	-	-	226 012	-
Campagne d'information publique année courante (annexe 6)	487 504	-	-	487 504	590 354
Frais liés aux immobilisations	-	4 385	-	4 385	-
Intérêts sur dette à long terme	-	9 629	-	9 629	4 398
Amortissement des immobilisations corporelles	-	10 362	-	10 362	12 080
Amortissement des actifs incorporels	-	16 379	-	16 379	18 067
	1 621 108	40 755	-	1 661 863	1 470 392
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	118 362	(40 755)	18 388	95 995	35 712

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

	Fonds non affectés	Fonds d'actifs immobilisés	Fonds réservés en assurance- responsabilité	2011 \$ Total	2010 \$ Total
SOLDE AU DÉBUT	79 612	119 548	24 107	223 267	163 448
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	118 362	(40 755)	18 388	95 995	35 712
Apport des membres	-	-	-	-	24 107
Acquisitions de logiciels	(14 040)	14 040	-	-	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(494 261)	494 261	-	-	-
Dette à long terme	456 070	(456 070)	-	-	-
Transfert de la dette à long terme	68 345	(68 345)	-	-	-
	214 088	62 679	42 495	319 262	223 267
Utilisation d'affectation d'origine interne	(19 360)	19 360	-	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>194 728</u>	<u>82 039</u>	<u>42 495</u>	<u>319 262</u>	<u>223 267</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS 2011

				2011 \$	2010 \$
	Fonds non affectés	Fonds d'actifs immobilisés	Fonds réservés en assurance- responsabilité	Total	Total
ACTIF					
Court terme					
Encaisse	30 796	-	36 767	67 563	18 348
Placements encaissables, à taux croissant	495 000	-	-	495 000	323 000
Amendes à recevoir en discipline	33 570	-	-	33 570	18 275
Ristournes à recevoir	-	-	5 728	5 728	-
Taxes de vente à recevoir	25 381	-	-	25 381	20 507
Charges payées d'avance	2 948	-	-	2 948	5 341
Bâtiment destiné à la vente (note 3)	-	111 334	-	111 334	-
	587 695	111 334	42 495	741 524	385 471
Immobilisations corporelles (note 4)	-	511 502	-	511 502	138 937
Logiciels (note 5)	-	42 843	-	42 843	45 182
	587 695	665 679	42 495	1 295 869	569 590
PASSIF					
Court terme					
Fournisseurs et autres créditeurs (note 6)	283 717	-	-	283 717	117 007
Cotisations perçues d'avance	109 250	-	-	109 250	96 400
Versements sur dette à long terme	-	264 950	-	264 950	4 420
	392 967	264 950	-	657 917	217 827
Dette à long terme (note 7)	-	318 690	-	318 690	128 496
	392 967	583 640	-	976 607	346 323
ACTIFS NETS					
Non affectés	194 728	-	42 495	237 223	103 719
Actifs immobilisés	-	82 039	-	82 039	119 548
	194 728	82 039	42 495	319 262	223 267
	587 695	665 679	42 495	1 295 869	569 590

Approuvé,

[Signature], administrateur
[Signature], administrateur

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

	2011 \$	2010 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	95 995	35 712
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissements des immobilisations corporelles	10 362	12 080
Amortissement des actifs incorporels	16 379	18 067
Fonds de roulement autogénéré	122 736	65 859
Variation des éléments hors caisse		
Comptes à recevoir	(21 023)	37 930
Taxes de vente à recevoir	(4 874)	(14 794)
Charges payées d'avance	2 393	4 707
Fournisseurs et autres créditeurs	166 710	35 109
Cotisations perçues d'avance	12 850	33 293
Cotisations perçues d'avance sur l'information publique	-	(264 096)
Publicité perçue d'avance	-	(7 500)
	156 056	(175 351)
	278 792	(109 492)
INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(494 261)	-
Acquisitions d'actifs incorporels	(14 040)	(6 052)
	(508 301)	(6 052)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apport des membres	-	24 107
Emprunt à long terme	456 070	-
Remboursement de la dette à long terme	(5 346)	(4 138)
	450 724	19 969
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	221 215	(95 575)
TRÉSORERIE AU DÉBUT	341 348	436 923
TRÉSORERIE À LA FIN	562 563	341 348

Les trésoreries sont composées de l'encaisse et des placements encaissables du fonds non affecté.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des Denturologistes du Québec est constitué en vertu de la Loi sur la denturologie du Québec. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Le fonds d'actifs immobilisés présente les actifs et passifs afférents aux immobilisations corporelles.

Le fonds réservé d'assurance-responsabilité présente les actifs et passifs afférents aux assurances-responsabilité des membres.

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les produits. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les amendes pour le conseil de discipline sont comptabilisées comme revenus au moment du jugement rendu par le conseil. Les amendes pour pratique illégale sont comptabilisées comme revenus au moment de l'encaissement étant donné la difficulté d'estimer de façon raisonnable le taux de recouvrement des amendes facturées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode sur le solde dégressif aux taux suivants :

Bâtiment	4 %
Bâtiment destiné à la vente	4 %
Matériel et outillage	20 %
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Logiciels

Les logiciels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode du solde dégressif au taux de 30 %, à compter du début de leur utilisation. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent.

Ventilation des charges

L'Ordre présente plusieurs de ses charges regroupées par fonction :

- Opérations courantes
- Comité de la pratique illégale
- Conseil de discipline
- Comité de l'inspection professionnelle
- Autres comités
- Campagnes d'information publique

Les salaires et charges sociales sont ventilés au prorata des heures travaillées dans chaque fonction. Les honoraires juridiques sont des dépenses qui se rapportent directement au comité concerné par la cause en litige.

Instruments financiers

Les organismes sans but lucratif peuvent choisir de reporter l'adoption des chapitres 3862 « Instruments financiers — informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers — présentation », de sorte que ceux-ci s'appliquent aux états financiers aux exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008, ou de continuer à appliquer le chapitre 3861 « Instruments financiers — informations à fournir et présentation ». L'Ordre a décidé d'appliquer le chapitre 3861.

Estimations comptables

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

	2011 \$	2010 \$
3. BÂTIMENT DESTINÉ À LA VENTE		
Coût	293 910	-
Amortissement cumulé	<u>182 576</u>	<u>-</u>
Valeur nette	<u>111 334</u>	<u>-</u>

Au cours de l'exercice, la société a capitalisé des frais d'arpentage pour une valeur de 750 \$ dont la totalité a été financée à même le fonds de roulement.

			2011 \$	2010 \$
4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	82 100	-	82 100	-
Bâtiment	408 232	-	408 232	115 192
Mobilier de bureau	217 752	203 279	14 473	16 216
Matériel informatique	<u>24 348</u>	<u>17 651</u>	<u>6 697</u>	<u>7 529</u>
	<u>732 432</u>	<u>220 930</u>	<u>511 502</u>	<u>138 937</u>

Au cours de l'exercice, la société a acquis des immobilisations corporelles pour une valeur de 493 511 \$ dont 456 070 \$ a été financé à même les dettes à long terme et le solde à même le fonds de roulement.

	2011 \$	2010 \$
5. LOGICIELS		
Coût	121 892	107 852
Amortissement cumulé	<u>79 049</u>	<u>62 670</u>
Valeur nette	<u>42 843</u>	<u>45 182</u>

Au cours de l'exercice, la société a acquis des logiciels pour une valeur de 14 040 \$ dont la totalité a été financée à même le fonds de roulement.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

6. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Fournisseurs et frais courus
Salaires et charges sociales
Vacances à payer

2011 \$	2010 \$
261 244	112 943
3 935	4 064
18 538	-
<u>283 717</u>	<u>117 007</u>

2011 \$	2010 \$
<u>Versements à court terme</u>	<u></u>

7. DETTE À LONG TERME

Hypothèque immobilière autorisée de
250 000 \$, 6,7 %, garantie par le bâtiment
ayant une valeur comptable de 111 334 \$,
remboursable par mensualités de 2 132 \$,
incluant les intérêts, remboursable en
totalité lors de la vente du bâtiment
destiné à la vente

248 640 **248 640** 132 916

Hypothèque immobilière autorisée de
450 000 \$, 4,10 %, garantie par le terrain et
le bâtiment ayant une valeur comptable de
490 332 \$, remboursable par mensualités
de 2 751 \$, incluant les intérêts, à partir de
juin 2011, renouvelable au 30 juin 2012
échéant en juin 2031 (voir note a)

16 310	335 000	-
<u>264 950</u>	583 640	132 916
Versements échéant à court terme	264 950	4 420
	<u>318 690</u>	<u>128 496</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

7. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements estimatifs échéant au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2012	264 950
2013	20 321
2014	21 170
2015	22 055
2016	22 976
	<u>351 472</u>

(a) En vertu de la convention conclue avec l'institution financière, l'Ordre doit maintenir un ratio de dettes sur valeur corporelle nette inférieur à 3:1 et un ratio de couverture du service de la dette à long terme supérieur à 1.5:1. Au 31 mars 2011, une des clauses n'est pas respectée. Suite à la disposition du bâtiment destiné à la vente, toutes les clauses seront respectées.

8. GESTION DU CAPITAL

Le capital de l'Ordre est constitué des actifs nets. Les objectifs de l'Ordre en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer la continuité de l'exploitation afin de s'acquitter de sa mission. L'Ordre gère la structure de son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière qu'il soit maintenu à un niveau satisfaisant.

9. ENGAGEMENTS

Selon des contrats de location-exploitation échéant jusqu'en décembre 2011, l'Ordre s'était engagé à verser des montants pour un total de 16 200 \$ auxquels s'ajoutaient des clauses escalatoires. Suite à une entente conclue au 26 avril 2011, le bail a été annulé pour une compensation finale de 6 800 \$.

10. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 20 avril 2011, l'Ordre a disposé du bâtiment destiné à la vente pour un montant de 415 000 \$.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

	2011	2010
	\$	\$
11. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE		

Trésorerie

Intérêts reçus

Intérêts versés

9 629

9 053

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

2011
\$

2010
\$

Fonds non affectés

Encaisse

67 563

18 348

Placements encaissables

495 000

323 000

562 563

341 348

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre effectue, de façon continue, des évaluations des créances et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

Risque de taux d'intérêt

La dette à long terme porte un taux d'intérêt fixe. Par conséquent, les risques auxquels est exposée la dette à long terme sont minimes.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie qui serait convenu dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance entre des parties consentantes. La société utilise les méthodes et hypothèses suivantes pour faire une estimation de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dont les valeurs comptables sont incluses dans le bilan comme suit :

- Actifs financiers détenus à des fins de transaction
Encaisse et placements encaissables - La valeur comptable incluse dans le bilan se rapproche de la juste valeur, compte tenu de l'échéance rapprochée de ces instruments. L'ordre gère ses placements encaissables en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Le taux d'intérêts moyen pondéré sur les placements encaissables à la fin de l'exercice est à taux croissant et est encaissable en tout temps.
- Prêts et créances
Amendes à recevoir en discipline et les ristournes à recevoir - Journal Présence - La valeur comptable incluse dans le bilan se rapproche de la juste valeur, compte tenu de l'échéance rapprochée de ces instruments.
- Autres passifs
Fournisseurs, autres créditeurs et cotisations perçues d'avance - La valeur comptable incluse dans le bilan se rapproche de la juste valeur, compte tenu de l'échéance rapprochée de ces instruments. Dette à long terme - La valeur comptable de la dette à long terme est établie au coût après amortissement selon la méthode au taux d'intérêt effectif pour la dette à long terme.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

43

Annexes

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Produits et charges des opérations courantes	1
Produits et charges du comité de pratique illégale	2
Produits et charges du conseil de discipline	3
Charges du comité de l'inspection professionnelle	4
Charges des autres comités	5
Produits et charges des campagnes d'information publique	6
Produits et charges du congrès "Expodent" 2010	7

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011****PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS COURANTES**

		Réel
	2011	2010
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations annuelles	802 400	768 462
Dépliants	881	2 057
Dossiers - patients	7 625	8 285
Formation continue (articles éducatifs)	7 665	120
Inscription et admission	14 925	13 850
Revenus d'intérêts	6 655	7 542
Revenus de publicité - Journal Présence	43	8 375
Tableau des membres	975	1 300
Permis directorat de laboratoire	450	15 850
	841 619	825 841
Charges		
Salaires et charges sociales	303 182	278 488
Location de salles	22 519	22 489
Déplacements, général - administration	9 297	10 794
Entretien, réparations et énergie	35 638	31 686
Télécommunications	12 194	11 862
Assurances générales	20 945	21 113
Taxes et permis	8 844	8 072
Abonnements, souscriptions et cotisations	8 063	8 127
Papeterie et fournitures	10 282	19 650
Imprimerie et rédaction - Journal Présence	-	8 080
Timbres et messagerie	21 829	25 018
Rapport annuel	5 729	5 620
Dépenses générales	3 892	4 347
Dossiers - patients	5 806	5 757
Tableau des membres de l'Ordre	-	4 352
Frais de vérification	12 145	9 000
Frais informatiques	8 523	8 462
Honoraires juridiques - Règlements	-	1 160
Orientations stratégiques	20 382	22 139
Intérêts sur la dette à long terme	-	4 655
Frais de cartes de crédit	15 097	12 498
	524 367	523 369
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	317 252	302 472

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011****PRODUITS ET CHARGES DU COMITÉ DE PRATIQUE ILLÉGALE**

	2011	Réal 2010
	\$	\$
PRODUITS		
Amendes	<u>61 172</u>	<u>55 318</u>
Charges		
Frais de séjour et de déplacements	429	1 541
Honoraires	1 305	705
Honoraires juridiques (Montréal)	14 813	7 881
Déboursés légaux (Montréal)	2 095	1 056
Honoraires juridiques (Québec)	5 115	10 956
Déboursés légaux (Québec)	878	2 226
Investigation professionnelle	<u>12 625</u>	<u>1 506</u>
	<u>37 260</u>	<u>25 871</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>23 912</u></u>	<u><u>29 447</u></u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011****PRODUITS ET CHARGES DU CONSEIL DE DISCIPLINE**

		Réel
	2011	2010
	\$	\$
PRODUITS		
Amendes	<u>39 234</u>	<u>45 499</u>
Charges		
Salaires	30 466	29 180
Frais de séjour et de déplacements	3 700	3 538
Honoraires de présence	5 520	4 890
Honoraires juridiques	57 321	77 648
Frais de huissiers	1 799	3 638
Sténographe	25 616	18 938
Frais d'enquêtes	3 165	2 168
Frais de publication - Déboursés	15 847	2 557
Tribunal des professions	<u>12 059</u>	<u>2 409</u>
	<u>155 493</u>	<u>144 966</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(116 259)</u>	<u>(99 467)</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011****CHARGES DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE**

		Réel
	2011	2010
	\$	\$
CHARGES		
Honoraires	13 002	10 070
Salaires	22 342	21 399
Déplacements	9 778	8 352
Frais de séjour	1 928	942
	<u>47 050</u>	<u>40 763</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011****CHARGES DES AUTRES COMITÉS**

		Réel
	2011	2010
	\$	\$
CHARGES		
Comité de l'administration générale et de l'assemblée du conseil d'administration		
Honoraires de présence - conseil d'administration	6 310	5 350
Dépenses - conseil d'administration	24 273	13 766
Honoraires de présence - comité exécutif	2 030	1 870
Dépenses - comité exécutif	2 176	1 550
Assemblées - générale	4 888	2 539
Allocation de dépenses - président	6 669	6 681
Honoraires juridiques liés	12 490	12 611
Déboursés légaux	298	212
	59 134	44 579
Comité de la formation continue et de l'enseignement collégial		
Frais de séjour et de déplacements	2 798	246
Honoraires de présence	2 560	260
Articles éducatifs	6 600	120
	11 958	626
Comité du bureau du syndic		
Honoraires		
Syndic	64 175	60 000
Syndics-adjoints et correspondants	3 000	3 055
Experts	7 069	4 712
Honoraires juridiques	5 222	8 264
Frais de séjour et de déplacements		
Syndic	2 063	1 738
Syndics-adjoints et correspondants	518	1 416
	82 047	79 185
Comité de révision des plaintes		
Honoraires de présence	400	270
Frais de séjour et de déplacements	191	314
	591	584
Comité d'équivalence		
Revenus d'équivalence	(12 248)	(28 700)
Honoraires	1 940	11 340
Frais de séjour et de déplacements	-	2 910
	(10 308)	(14 450)
	143 422	110 524

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011****PRODUITS ET CHARGES DES CAMPAGNES D'INFORMATION PUBLIQUE**

	2011	Réal 2010
	\$	\$
CAMPAGNE D'INFORMATION PUBLIQUE		
PRODUITS		
Cotisation spéciale - Campagne année courante	<u>470 340</u>	<u>579 446</u>
Charges		
Honoraires du gestionnaire de campagne	-	41 778
Production et diffusion de publicités dans les journaux	5 410	246 673
Production et diffusion d'une capsule radio	384 146	293 115
Production et diffusion d'une capsule télé	87 454	-
Production et diffusion d'une publicité web	3 241	-
Honoraires de présence et frais de séjour	1 265	1 262
Timbres et messagerie	-	4 128
Frais de carte de crédit	<u>5 988</u>	<u>3 398</u>
	<u>487 504</u>	<u>590 354</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(17 164)</u>	<u>(10 908)</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011****PRODUITS ET CHARGES DU CONGRÈS "EXPODENT" 2010**

	2011	Réel
	\$	2010
		\$
PRODUITS		
Exposants, conférences et inscription	327 105	-
Charges		
Coût des conférences	15 534	-
Coût des activités sociales	4 500	-
Diners, pauses et cocktail	26 782	-
Honoraires	48 740	-
Articles promotionnels et affichage	2 944	-
Informatique, audio-visuel et kiosques	19 560	-
Hôtel	87 885	-
Divers	15 773	-
Frais de cartes de crédit	4 294	-
	226 012	-
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	101 093	-

*Le denturologiste
un expert
en
prothèse dentaire
amovible*





**Ordre des
denturologistes
du Québec**

395, rue du Parc-Industriel
Longueuil (Québec)
J4H 3V7
Tél.: 450 646-7922